



Albert d'Haenens **Un passé pour 10 millions de Belges**
Bibliocassette 1 **Vies quotidiennes**

Albert d'Haenens **Een verleden voor 10 miljoen Belgen**
Bibliocassette 1 **Dagelijks leven**

La maison urbaine médiévale

Middeleeuwse stadswoningen

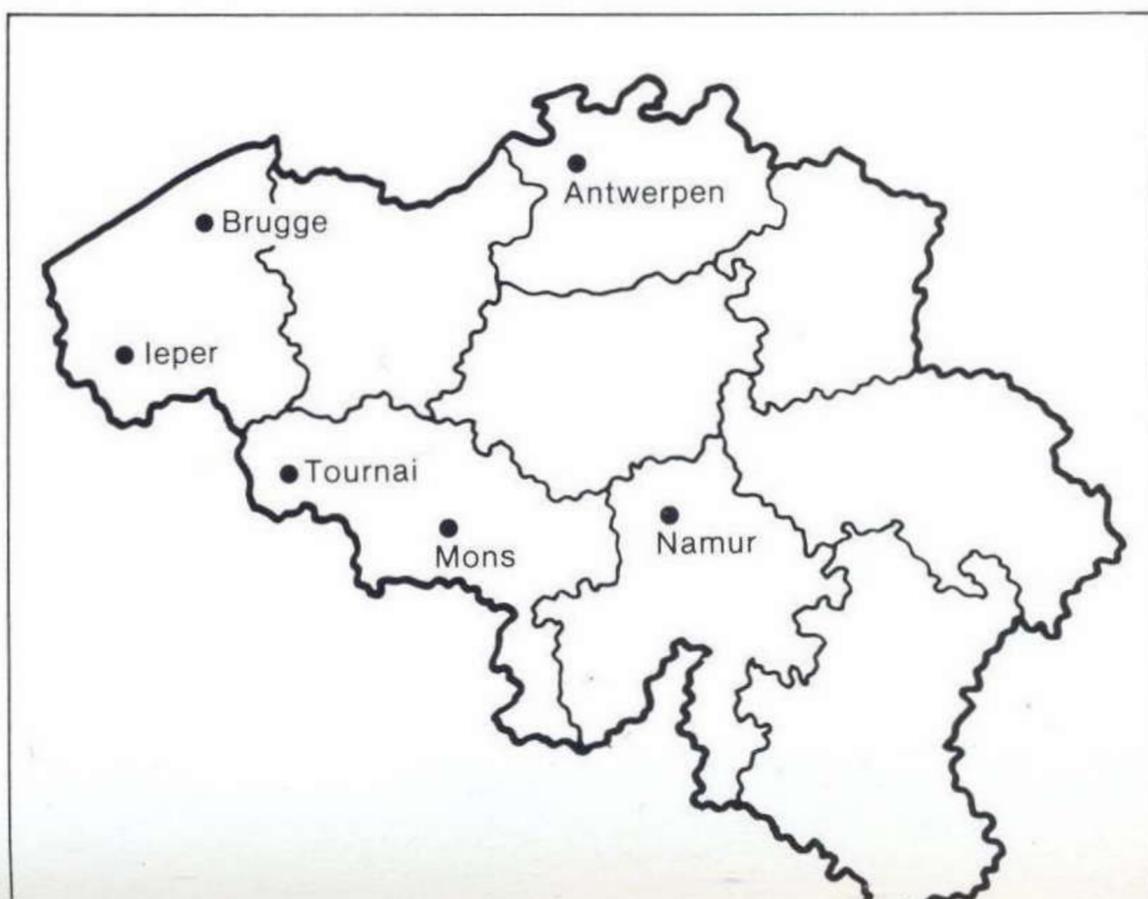
8

Maisons romanes, construites sans doute entre 1175 et 1200, aux numéros 12-14 de la rue Barre St-Brice, à Tournai.

Romaanse huizen, waarschijnlijk tussen 1175 en 1200 gebouwd op de nrs. 12-14 van de rue Barre St-Brice te Tournai.

© C.R.C.H. Louvain.

© C.R.C.H. Louvain.



La maison urbaine médiévale

8

La valeur du bâtiment est supérieure à celle du terrain

Le coût d'une construction en pierres ou en briques mettait hors de portée des gens à revenus modestes, une maison en matériaux durables: la maçonnerie absorbait en effet la majorité des investissements, souvent l'équivalent des frais et de charpenterie et de couverture.

Mais que les maisons fussent en dur ou en bois, la valeur du bâtiment était supérieure à la valeur du terrain.

L'acte de vente de la maison de Nicolas de Lille, passé le 10 juillet 1271 devant les échevins d'Ieper, souligne clairement cette prépondérance de l'immeuble sur le fonds. « Sachent tous ceux qui sont et à venir sont, et qui cette présente charte verront et ouïront, qu'Herbert le Mercier, bourgeois d'Ypres, a acheté à Nicolas de Lille une maison qu'il avait dans la paroisse de Briel.

Le devant dit Herbert doit ôter cette maison du lieu où elle était et la rétablir en un autre lieu dans la ville d'Ieper, dans la Cliestrate, sur le terrain qui se trouve à côté de la maison d'Huguelot le Pilre. (...) »

Nicolas doit livrer cette maison à ses frais et sur le terrain. (...) » (D'après le texte original en français, publié par Guillaume des Marez dans le Bulletin de la Commission Royale des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique, t. 12, 1926, p. 226).

La charte-loi de Prisches comporte également quelques mentions suggestives à ce propos.

Accordée en 1158 par un puissant seigneur du Hainaut, Nicolas d'Avesnes, à l'ensemble du territoire domanial de Prisches (actuellement en France, département du Nord, arrondissement d'Avesnes), elle servit de base aux chartes d'une trentaine de seigneurs du Hainaut et du Vermandois.

L'article 20 stipule que **chacun peut vendre sa maison à son voisin sans payer aucune redevance**; l'article 21, qu'**aucune maison ne peut être vendue pour être emmenée hors de l'agglomération**.

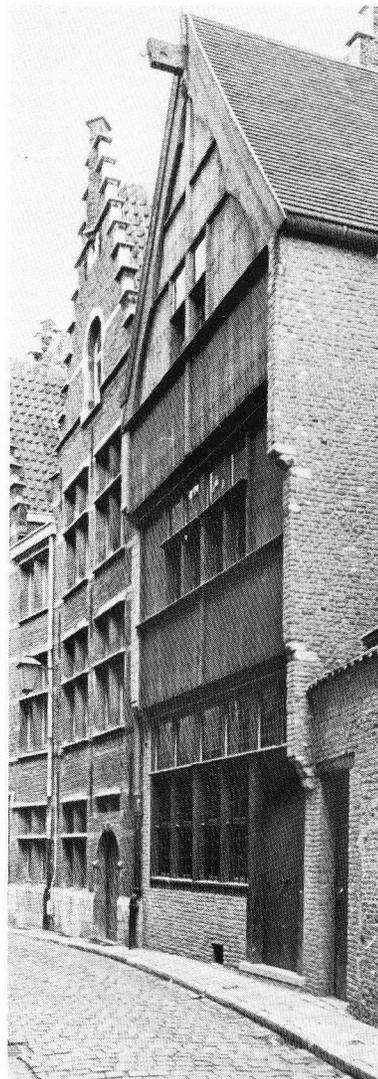
(D'après Léo Verriest, dans Revue Belge de Philologie et d'Histoire, t. 2, 1923, p. 337 et suivantes).

A. d'Haenens

A visiter:

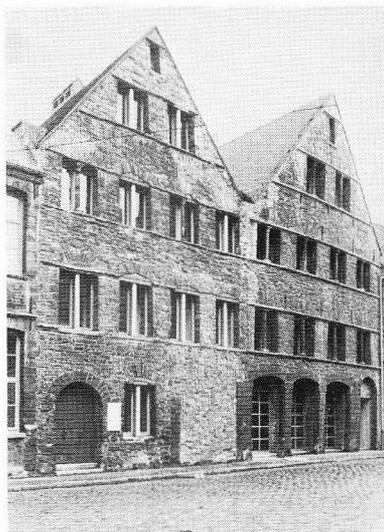
notamment les villes de Brugge, Leuven, Mons, Tournai, Namur, avec en main les remarquables volumes consacrés au patrimoine monumental de ces villes et leurs régions, réalisés par les ministères de la Culture des deux communautés et édités respectivement par Snoeck-Ducaju à Gent, et Mardaga (Soléji) à Liège.

Un type de maison modeste, courant dans la ville médiévale: la maison en bois de la Stoelstraatje, à Antwerpen.



La maison urbaine médiévale

8



Témoins exceptionnels de l'architecture civile du 12^e siècle, ces deux habitations de même type ont été restaurées en 1970-1972: les façades et les murs mitoyens extérieurs sont originaux; les bâtières ont été refaites en tuiles plates modernes; les façades arrière ont été reconstruites en briques.

Un niveau de confort assez bas

Aller vivre en ville au moyen âge, c'était troquer une série d'avantages ruraux (l'espace, le grand air, le contact avec la nature, une certaine autarcie) contre des servitudes quotidiennes pesantes (liées à l'entassement et à la promiscuité de la ville) et surtout les facilités de l'échange et de la sécurité.

D'après Paul Rolland, un de ceux qui connaissaient le mieux l'histoire de la ville de Tournai au moyen âge, les deux maisons romanes de la rue Barre St-Brice auraient été construites pour des échevins de St-Brice, un des quatre échevinages territoriaux de la ville.

Les façades sont en moellons de calcaire noyés dans un épais mortier. On a surtout soigné l'équarissement des pierres réservées aux encadrements des percements.

Les rez-de-chaussée étaient originellement percés de deux petites portes cintrées et de deux fenêtres à meneau chanfreiné sous arc de décharge.

Chaque maison compte trois niveaux de quatre travées, surmontés d'un pignon à rampants lisses, peut-être à gradins à l'origine. C'est bien là une des caractéristiques de la maison urbaine: elle part à la conquête de l'espace vertical. Ainsi, elle réalise un nouveau type d'espace, caractérisé par une réduction et une exigüité de plus en plus accentuées. Et un nouveau type de promiscuité: d'autres membres que ceux de la famille occuperont progressivement certaines de ses parties.

Chaque niveau comptait-il sa cheminée et ses aiselements? Ceux-ci étaient-ils évacués vers une fosse d'aisance ou vers les égouts? On ne le sait au juste.

Des tas d'immondices s'accumulaient au pied des demeures même les plus luxueuses, aux abords des places, près des portes de la ville. Les passants et le charroi étaient canalisés dans des rues étroites et encombrées. On devine un niveau de confort, un état de salubrité, une qualité de vie peu élevés.

Mais, sans doute, ce qui comptait pour le citoyen, c'était la proximité des services: boutiques, marchés, église, administration. Et surtout ce sentiment de sécurité engendré par l'enceinte aux tours massives, aux portes étroitement gardées.

A. d'Haenens

Albert d'Haenens

Un passé pour 10 millions de Belges



Bibliocassette 1
Vies quotidiennes

artis
HISTORIA